

Préface

Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.

Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI^e siècle »...

À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.

Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par Les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.

Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.

Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.

Je souhaite à chacun une lecture profitable !

Général de brigade aérienne Michel De Lisi

Directeur du Centre d'enseignement supérieur aérien



Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. *Les Carnets du Temps*

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. *Les Fiches du CESA*

Les Fiches du CESA complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par les *Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. *Les Cahiers du CESA*

Les Cahiers du CESA constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et les *Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. *Le Bulletin de documentation*

Le Bulletin de documentation met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. *Penser les ailes françaises*

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr



Division publication
de l'enseignement
supérieur aérien (DPESA)
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
GBA Michel De Lisi

Rédacteur en chef :
Lcl Luc Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Muriel Berger

Rédacteurs du CESA :
Asp Grégory Vatin
Adc Sylvaine Thébault (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgt Cassandre Davaic

Informatique éditoriale
et fabrication :
M. Philippe Bucher
Avt Stéphanie Moulinou
Mlle Cindy Meyer

Crédits photographiques :
Fonds documentaire
de la bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10
e.mail :
cpsa@cesa.air.defense.gouv.fr

Photogravure et impression :
Atelier de photographie
et de reproduction
de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00460 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS

ISSN 1769-4752

Histoire de l'aéronautique militaire

La bataille de France dans les airs 6

Histoire

Israéliens et Palestiniens 8

Géopolitique

L'islam 10

Économie

L'analyse des crises économiques 12

La bibliothèque essentielle

Thomas Edward Lawrence,
les Sept Piliers de la sagesse 14

Stratégie

Dissuasion et action 16

Relations internationales

Mao Zedong 18

Pensée politique

L'ingérence 20

Droit et institutions

L'intégration du droit européen
dans le droit français 22

Philosophie

Blaise Pascal et la religion 24

Sciences

L'effet de serre 26

Une œuvre remarquable du cinéma 28

Biographie de Patrick Facon 29

Au fil de la plume 30



La bataille de France dans les airs

Bien des responsables de tous ordres, sans parler de centaines de témoins directs, ont accusé, des années après la défaite, l'armée de l'air d'avoir été absente du ciel pendant la bataille de mai-juin 1940. Où se situe la vérité ? Quel rôle l'aviation a-t-elle joué lors d'une campagne de six semaines où se décide le destin de la France ? Quelle part d'instrumentalisation recèlent de telles affirmations ?

Une première constatation est que tous ces jugements s'inscrivent dans les mythes les plus communément répandus du désastre de 1940, dont l'aviation apparaît comme l'un des principaux boucs émissaires.

Un bouc émissaire

Sans minimiser en aucune manière la responsabilité de l'armée de l'air dans cette catastrophe, force est de reconnaître que la réalité est bien éloignée de ces jugements pour le moins hâtifs.

Une des vérités essentielles est que l'armée de l'air constitue un instrument presque exclusivement défensif, alors que la *Luftwaffe*, son adversaire, est orientée en vue de l'offensive et comporte, de ce fait, une forte proportion de bombardiers (50 % environ). Les aviateurs français vont donc subir les initiatives de l'adversaire sans disposer, comme la *Royal Air Force* par exemple, de moyens de détection qui pourraient lui permettre d'intervenir à bon escient.

Une autre constatation se rapporte à la doctrine d'emploi de l'aviation française. Les bouleversements institutionnels ont été si nombreux au cours des années trente, les affrontements avec l'armée de terre si virulents, la méfiance entre terriens et aviateurs si profondément enracinée dans les mentalités que l'armée de l'air n'agit en fonction d'aucun mode opératoire clair. Appelée à intervenir dans la bataille au sol, en étroite liaison avec l'armée de terre, elle ne dispose ni des moyens numériques, ni des types d'avions d'assaut ou de bombardement capables d'intervenir avec efficacité contre les forces terrestres adverses. Son aviation de chasse, confrontée à des formations aériennes ennemies massives, ignorant tout des méthodes de combat de la *Luftwaffe*, est dispersée entre les armées terrestres et quelques groupements autonomes ; elle ne peut intervenir que par petits paquets.

L'armée de l'air souffre par ailleurs d'une importante infériorité numérique, soit 2,5 contre 1. Lorsque la guerre survient, elle vient à peine de s'engager dans un processus de modernisation de ses matériels sur lequel elle fonde certes de grands espoirs, mais qui n'en réclame pas moins du temps. Ses pilotes et ses équipages vont d'abord devoir se battre sur des appareils souvent dépassés, mais, sous la pression des circonstances, l'aviation française se sera en grande partie modernisée à l'issue de la bataille.

Morte d'asphyxie

Contrairement à ce qu'ont affirmé pendant des décennies des historiens allemands ou anglo-saxons, l'armée de l'air n'est pas anéantie dès les premiers jours de la campagne à l'Ouest. Elle se bat sans discontinuer du 10 mai jusqu'au 24 juin. Mieux, elle conserve jusqu'à la fin des combats une vraie cohésion, malgré les replis successifs qui lui valent la perte de son organisation de guet aérien et de ses terrains.

Les surprises de la bataille n'en restent pas moins considérables. La plus stupéfiante concerne la découverte de l'extraordinaire efficacité de la *Flak* allemande. Les pertes qui en résultent sont importantes et l'absence d'une infrastructure radar, sans parler des faiblesses abyssales des transmissions, pénalise lourdement l'action des forces aériennes. Au fil des journées de mai-juin 1940, celles-ci deviennent, aux yeux des responsables terrestres, l'ultime moyen de freiner l'avance allemande. Aussi bombardiers et chasseurs sont-ils lancés dans toutes les brèches qui se produisent sur le front, souvent au mépris de toutes les règles d'engagement.

Après six semaines de combats incessants qui ont épuisé le personnel et le matériel, 40 % des officiers et 20 % des sous-officiers et hommes de troupe navigants aux armées ont été tués, blessés ou sont portés disparus. Plus de 50 % des avions en ligne aux armées, le 10 mai 1940, ont été détruits. Si les combats s'étaient poursuivis au-delà du 25 juin, les forces aériennes auraient péri d'asphyxie dans les quelques semaines qui auraient suivi.

Au moment de l'armistice, les aviateurs n'en ont pas pour autant l'impression d'avoir été battus. Il reste à l'armée de l'air des centaines de navigants confirmés et des centaines d'avions intacts dans les unités et les dépôts, qui constituent un capital précieux aux yeux des responsables chargés de veiller à son destin pendant les années noires qui s'annoncent. 1

Patrick Facon
conseiller pédagogique du CESA



Israéliens et Palestiniens

Le conflit entre Israéliens et Palestiniens est l'une des données majeures de la situation géopolitique du Proche-Orient et le processus de négociations directes entre Israël et l'OLP⁽¹⁾ depuis 1993 en représente un virage important. Il s'inscrit dans un contexte plutôt défavorable aux Palestiniens : puissance militaire et économique d'Israël, poids des États-Unis dans la région, désunion entre les États arabes.

La création d'Israël ne peut être comprise sans l'étude du sionisme. Ce courant de pensée dont le terme signifie le retour à Sion (autre nom de Jérusalem) a toujours existé au sein du peuple juif depuis sa dispersion. Il ne se transforme en mouvement politique qu'à la fin du XIX^e siècle⁽²⁾. Confrontés aux différents mouvements nationaux qui se développent alors en Europe, les sionistes constatent que le peuple juif ne peut s'émanciper que dans le cadre d'un foyer national juif. Plusieurs vagues d'immigration en Palestine – où vit une population composée à près de 80-90 % d'Arabes palestiniens – se succèdent de 1880 jusqu'à la création de l'État d'Israël. Cependant, après la déclaration Balfour de 1917, le mouvement sioniste et les premières grandes vagues d'émigrations de Juifs vers la Palestine (alors sous mandat britannique) se développent, particulièrement dans l'entre-deux-guerres. Le premier plan de partage de la Palestine entre Juifs et Palestiniens est proposé par les Britanniques en 1937. L'ampleur de la catastrophe de la *Shoah* transforme l'idéologie sioniste en un mouvement de masse en même temps qu'elle impose la solution d'un État juif à la communauté internationale. Le 29 novembre 1947, l'assemblée générale des Nations unies en adopte le principe.

Si les Juifs acceptent aussitôt la résolution, les Arabes la rejettent. Pourtant elle permet la création d'un État arabe de Palestine souverain sur la majeure partie du pays, et l'exiguïté du territoire alloué aux Juifs rend la pérennité de celui-ci aléatoire. La guerre civile qui éclate peu après et la proclamation immédiate de l'État d'Israël, par David Ben Gourion en 1948, déclenchent la guerre conduite par les États arabes et qui tourne à l'avantage du jeune pays. Israël sort de sa guerre « d'indépendance » avec des frontières mieux défendables, un territoire plus étendu, une population plus homogène. Cependant, les Palestiniens paient le prix de la guerre en perdant toute chance d'avoir un État à eux et beaucoup se réfugient dans d'autres États. L'émir Abdallah annexe la partie

arabe de la Palestine telle qu'elle avait été dessinée par la résolution des Nations unies, réduisant ainsi tout espoir de création d'un État.

Surtout, les Palestiniens prennent le chemin de l'exil, dans un mouvement appelé *Al-nakba* (la catastrophe) et s'en vont peupler des camps de fortune soutenus par l'aide internationale. Dans ces camps se forge le caractère original du nationalisme palestinien : réactif, fondé sur le mythe du retour et tout entier tourné contre Israël. L'organisation palestinienne la plus ancienne et la plus importante, fondée en 1956 à Gaza, est le *Fath*, ou Mouvement de libération nationale palestinienne. Celui-ci devient l'organisation dominante de l'OLP et en prend le pouvoir en 1968-1969. Yasser Arafat en est le porte-parole en 1969. La résistance palestinienne se manifeste principalement sous la forme d'une guérilla. Lors de la première *Intifada* (déc. 1987), la cause palestinienne conquiert une frange de l'opinion internationale. Yasser Arafat en fait un pilier de sa politique, pensant s'appuyer sur la communauté internationale pour atteindre son but : créer un État palestinien indépendant en Cisjordanie et à Gaza, avec la partie arabe de Jérusalem comme capitale.

Depuis la déclaration d'Alger (1988) en passant par les accords d'Oslo (1993) et plus récemment la « feuille de route », nombreux sont les processus de paix qui, après avoir créé l'espoir, ont échoué par l'attitude de l'un ou l'autre des protagonistes. Néanmoins, la médiation américaine, l'asphyxie des territoires palestiniens et la crise d'identité que traverse Israël ont modifié les échanges entre Palestiniens et Israéliens. Dix ans après l'assassinat du Premier ministre Yitzhak Rabin, la société israélienne présente trois lignes de fracture : ethnique (paradoxe d'une immigration aux origines diverses en Israël), religieuse (entre extrémistes et laïques) et politique (exacerbée par le retrait de la bande de Gaza). Du côté palestinien, les territoires sont étouffés économiquement et la population ne voit pas de résultats malgré des années de lutte armée et de privation. Le bilan négatif de la deuxième Intifada et le décès de Yasser Arafat, avec lequel les Israéliens ne voulaient plus négocier, ainsi que la disparition d'Ariel Sharon de la scène politique rend peut-être l'avenir encore plus incertain. La victoire du *hamas* aux élections palestiniennes de janvier 2006 vient encore compliquer le jeu politique dans cette région du globe. 1

Sergent-chef Stéphane Lanzeray

rédacteur au CESA

1. Organisation pour la libération de la Palestine.
2. Notamment sous l'impulsion de T. Hertzl, journaliste en poste à Paris, en réponse à l'antisémitisme ambiant, il publie *L'État juif* qui théorise le projet sioniste.



L'islam

L'islam transcende les logiques étatiques et nationales. Sa politisation actuelle est le fruit de mouvements très hétérogènes nés en réaction à la géostratégie de l'Occident depuis le XVIII^e siècle.

Une religion, des peuples, des dogmes différents

Apparu en 622 après J.-C. dans la péninsule arabique, l'islam se définit par référence au Coran, la parole de Dieu transmise au prophète Mahomet. Le Coran, la *sunna* (compilation des *hadiths*, l'ensemble des dires et faits du prophète) et le consensus des docteurs de la Loi sont les seules sources de législation dans l'islam.

Actuellement, le monde compte 1.3 milliard de musulmans dispersés dans une cinquantaine d'États-nations dont plusieurs ont adopté la « *shari`a* » (Loi islamique) comme cadre de loi. Malgré l'origine arabe de l'islam et l'importance de la langue arabe dans cette religion, seule 25 % des musulmans vivent dans le monde arabe et un cinquième est situé en Afrique sub-saharienne. La plus grande communauté musulmane du monde est indonésienne et d'importantes communautés musulmanes vivent au Bangladesh, en Inde, en Afghanistan, au Pakistan, en Iran, en Chine mais aussi en Europe, dans l'ancienne Union soviétique et en Amérique du Sud. 7 millions de musulmans vivent aux États-Unis et presque autant en France.

L'absence de clergé a contribué à la multiplication des tendances religieuses et permet l'existence de différentes théologies. Le sunnisme (environ 90 % des musulmans) se divise lui-même en 4 différentes écoles juridiques qui s'acceptent les unes les autres, organisant ainsi un relatif pluralisme en matière d'interprétations théologiques. Le chiïsme (environ 10 % des musulmans) est divisé en chiïsme duodécimain (90 % des chiïtes), chiïsme septimain ou ismaélien, zaydisme du Yémen, alaouisme de Syrie, alevisme de Turquie et druzisme de Syrie et du Levant. Le kharidjisme représente moins de 1 % des musulmans.

Naissance de l'islam politique

La conception d'État est absente dans la *shari`a* parce que le modèle idéal de l'islam n'est pas l'État mais la communauté des croyants (*umma*) qui abolit les frontières des États au profit d'un espace géopolitique. L'islam a été régulièrement instrumentalisé par les différentes puissances musulmanes qui

ont dominé le monde musulman (Turcs au XI^e siècle, Berbères du Maghreb, Saladin au XIII^e siècle, Khadafi et Wahhabites de nos jours). L'islamisme devient une référence essentielle du discours politique par réaction au démantèlement de l'ordre islamique traditionnel de l'Empire ottoman par l'Europe du XIX^e siècle. Avec les questions d'Orient, ceci a provoqué un réformisme de la religion musulmane, mais également l'émergence de consciences ethniques et, donc, la constitution de nationalismes dont les conséquences ont conduit à l'instabilité actuelle des régions allant de la Bosnie au Liban, du Kurdistan au Caucase. Les premiers mouvements de l'islam politique sont modérés et libéraux et cherchent à islamiser le modernisme : ils échouent et se radicalisent.

États musulmans, islamisme et Occident

L'impérialisme occidental (Grand Jeu, Guerre froide) a instrumentalisé les divers mouvements islamistes, qui sapent l'islam populaire confrérique. Les théoriciens, comme en Égypte, Hassan al-Banna avec « les Frères Musulmans » (1928-29)⁽¹⁾ et Maududi avec la *jamaat-e-islami*, ont influencé les chiïtes iraniens, le *refah* turc, les mouvements pakistanais et afghans, le Front islamique du salut algérien, le *hezbollah* libanais, le *hamas* palestinien... L'islamisation de la société passe par l'instauration d'un État islamique et pas seulement par l'institution de la *shari'a*. Dans les années 1980, échappant à l'État et aux mouvements islamistes, s'est développé un mouvement discret de réislamisation des musulmans, prônant une « chariasation » du droit, un certain libéralisme et un anti-étatisme.

Mais les deux mouvements opposés ont échoué ; que ce soient les partisans d'une politique du mouvement islamiste, qui ne s'est jamais unifié, ou ceux, plus radicaux, tenants du néo-fondamentalisme⁽²⁾, un islamisme radical qui s'est développé dans les années 1990, s'adressant aux déracinés de l'islam du monde entier et qui donne une lecture puritaine et littéraliste du Coran, mais rejette l'idée même de nation. Cette radicalisation de la frange minoritaire des combattants de l'islam traduirait le déclin de l'islamisme pur et dur dans les sociétés musulmanes dont l'évolution économique renforce le poids des classes moyennes, plus laïques et plus favorables à une modernisation islamisée. 1

Capitaine Thirou Déiva

officier stagiaire à l'Institut national des langues et civilisations orientales

1. Sa pensée est radicalisée par Sayyid Qotb dans les années cinquante.

2. Jihadisme salafiste, né de la rencontre des mouvements Deobandi, du Tabligh et d'un idéologue, Azzam.



L'analyse des crises économiques

La *notion de crise*. La crise économique évoque un moment plus ou moins dramatique par ses conséquences : déferlement de l'inflation, recul de l'activité économique (récession, ou dépression, montée du chômage). Pour certains économistes, la crise est un moment du cycle⁽¹⁾ où l'expansion laisse place au ralentissement de la croissance, voire à l'effondrement de la production. Pour d'autres, la crise représente une rupture majeure due à un choc mal ou pas du tout prévu (guerres, chocs pétroliers, krach boursier...).

La crise peut prendre diverses formes. Il en est ainsi de la **déflation**⁽²⁾, (baisse des prix, des salaires et de l'activité). La crise de 1929 en est le plus grave exemple : déclenchée à la suite d'un krach boursier aux États-Unis, elle a atteint une ampleur inégalée sans que l'économie américaine montre pendant longtemps une quelconque capacité à la reprise, et s'est étendue au niveau international. L'**hyper-inflation** constitue un autre type de crise : l'inflation se nourrit d'elle-même par la fuite devant la monnaie. L'hyper-inflation en Allemagne en 1922-1923 et en 1945-1948, ainsi que plus récemment en Amérique latine ou en Israël, a laissé de fortes traces.

Une crise peut être **systemique**, c'est-à-dire globale, d'emblée (chocs pétroliers des années 1970). Elle peut aussi le devenir lorsqu'un problème d'abord local se transforme par contagion en problème global, par exemple lorsque se constitue sur un marché une bulle (écart cumulatif entre les prix observés de titres financiers, de devises et les prix d'équilibre). Les comportements moutonniers encouragent alors la spéculation et le dérapage des cours par rapport aux fondamentaux. La crise provient de leur retournement : la bulle éclate dans un krach. Le dernier exemple est l'éclatement de la bulle Internet qui s'était formée dans les bourses aux États-Unis de 1997 à 2000 sur les valeurs techniques. Cet éclatement à partir de mars 2000 a entraîné aux États-Unis une dépression qui s'est communiquée au reste du monde. Cela conduit à analyser les **canaux de transmission** des crises. En économie ouverte, ils sont multiples et couvrent à la fois les variables réelles (production, demande, emploi) et les variables monétaires et financières (taux d'intérêt, taux de change...). La crise provient du retournement des **anticipations** lui-même dû, en règle générale, à la conjugaison de **causes structurelles** (exemples

actuels : déficits extérieurs américains et excédents extérieurs chinois) et d'**éléments circonstanciels**. Les canaux de transmission des crises sont aujourd'hui assez bien identifiés mais il est difficile d'appréhender la vitesse de cette transmission car elle s'est accélérée avec la globalisation (nouvelles techniques, dont Internet) et la déréglementation. Les économies et les marchés sont devenus de plus en plus interdépendants dans l'expansion comme dans la crise.

La prévention et la gestion des crises. La crise découlant de la rencontre de facteurs structurels et de facteurs circonstanciels, autant il paraît possible, pour les économistes, de mettre en évidence les premiers, autant il leur est difficile de prévoir les seconds. On peut néanmoins traiter les crises par des politiques visant à :

- utiliser les leviers du **policy-mix**, combinaison des politiques monétaires et budgétaires développée par Keynes sur le plan théorique (*Théorie générale*, 1936). Aux États-Unis, l'éclatement de la bulle Internet n'a suscité qu'un ralentissement de la conjoncture, et non une crise ouverte, en raison de la baisse des taux d'intérêt pilotée par le système de réserve fédéral (Banque centrale) et de l'important déficit budgétaire décidé par le Gouvernement, au risque de créer ultérieurement d'autres déséquilibres ;
- obtenir les changements structurels permettant d'adapter les économies aux nouvelles conditions de la croissance ;
- améliorer les dispositifs prudentiels en renforçant la supervision des banques et des marchés financiers.

Cependant le risque de globalisation des crises réclamerait une coordination internationale des politiques économiques plus ambitieuse que celle qui existe.

La notion de crise s'applique aux variables réelles (retournement de la situation de la production et de l'emploi) ou monétaires (hyper-inflation) ou à la combinaison des deux types de variables (déflation). Les graves conséquences de la crise conduisent à s'interroger sur les possibilités de sa prévention et de son traitement. 1

Denise Flouzat

conseillère pédagogique du CESA

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 27, mai 2006.

2. Attention à ne pas confondre cette situation avec celle moins dramatique dans laquelle apparaissent des pressions déflationnistes (baisse de certains prix, chômage, croissance molle) comme au Japon au cours de la décennie 1990-2000, ni surtout avec la désinflation qui est la baisse salutaire de taux d'inflation élevés (passage d'un taux d'inflation annuel de 13% dans les pays de l'OCDE en 1980 à la situation contemporaine de taux d'inflation fluctuant dans une zone de 2 à 3% l'an).



Thomas Edward Lawrence, *les Sept Piliers de la sagesse*⁽¹⁾

En 1914, les provinces arabes de l'Empire ottoman sont sous l'influence des puissances anglaise et française. Cherchant à se débarrasser de ces ingérences permanentes, les Jeunes-turcs, au pouvoir depuis 1908, appellent à la guerre sainte : l'Afrique du nord française et l'Inde britannique ne tardent pas à être menacées. Après l'échec sanglant des Dardanelles, les deux puissances européennes cherchent une nouvelle formule susceptible de rétablir leur ancienne domination. T.E. Lawrence n'a alors que vingt-six ans mais possède déjà une certaine expérience du monde arabe : grâce à l'archéologue David Hogarth, il avait pu entreprendre une thèse qui l'avait conduit à travers « ce merveilleux Orient ». En marge de ses travaux, il avait appris l'arabe syrien et avait rencontré des populations autochtones. Quand la guerre éclate, il se trouve à Londres. Il est d'abord affecté au ministère de la Guerre, puis très vite transféré au Caire, au service de renseignements militaires. Débute alors une véritable épopée...

De ses notes, prises au jour le jour, naîtra *les Sept Piliers de la sagesse* : l'œuvre majeure du romanesque agent anglais au Moyen-Orient, fasciné par les seigneurs arabes du désert et inventeur, malgré lui, de deux Royaumes : la Jordanie et l'Arabie saoudite.

Durant les premiers mois, Lawrence établit des cartes, interroge des prisonniers et contribue à la diffusion d'informations pour l'armée d'Égypte. Il se fait très vite remarquer pour son excellent travail et, en avril 1916, accompagne une mission à Bassora pour négocier la reddition de troupes britanniques encerclées. Bien qu'elle échoue, Lawrence en profite pour produire un long rapport sur les possibilités inexploitées d'utiliser le nationalisme arabe contre les Turcs. Il fait partie de ces « intrus » pour qui un soulèvement arabe, appuyé de forces conventionnelles, peut contribuer à la chute de l'Empire ottoman. Ces visionnaires, convaincus, recherchent l'appui des dirigeants et réussissent à l'obtenir. L'approbation du chérif Hussein, émir de La Mecque, sera la « dernière pierre de leurs fondations ». Lawrence tient dès lors à rejoindre l'*Arab Bureau*, nouvellement formé sous la direction d'Hogarth et chargé de tout ce qui touche à la révolte arabe. Il parvient à se faire muter en octobre 1916.

Sa première mission consiste à accompagner Storrs, un des « intrus », au Hedjaz pour y soupeser la révolte en général et ses chefs en particulier, les fils de l'émir. Lawrence juge « *Abdulla trop fin, Ali trop net, Zeid trop froid* » mais découvre, en Fayçal, « *le chef qui [a] le feu indispensable et pourtant assez de raison* » pour libérer les Arabes et repousser les Ottomans. L'estime est réciproque et vaut à Lawrence d'être nommé officier de liaison. Son rôle exact demeure toutefois difficile à définir : il est tout autant espion, diplomate, stratège ou chef de bande qu'instructeur militaire. Les beautés du désert, sa simplicité, sa dureté, celles des bédouins également, dénués d'artifice et souvent si majestueux... l'expérience le saisit entièrement. Avec eux, il parcourt des distances remarquables, au gré des puits, des dunes et des villages, au gré des attaques. Il conseille très habilement l'émir Fayçal et devient l'âme d'une guérilla contre les arrières turcs et le chemin de fer du Hedjaz. En mai 1917, il se lance dans une expédition follement téméraire qui aboutit, quelques semaines plus tard, à la prise du port d'Akaba. Cet exploit prive les Turcs de leur dernier accès à la mer Rouge et modifie radicalement les données stratégiques de la révolte Arabe. Akaba sert désormais de quartier général à Fayçal et permet le ravitaillement de son armée par la marine britannique. Disposant surtout de troupes irrégulières, Lawrence multiplie les coups de mains, les actions de sabotage, de harcèlement et les raids. Il « encaisse », par ailleurs, plusieurs chocs personnels. En coordination avec la campagne du général Allenby, en Palestine, les troupes de la révolte entrent dans Jérusalem en décembre 1917.

La prise de Damas, qui clôt cette aventure historique en octobre 1918, se soldera par une vive désillusion pour celui que l'on surnomme déjà **Lawrence d'Arabie**. À contrecœur, il doit s'incliner face au partage du Moyen-Orient entre la France et le Royaume-Uni, en vertu, notamment, des accords de Sykes-Picot et malgré la promesse d'indépendance faite aux arabes. Cette issue, contraire à la parole dont Lawrence s'était fait le garant auprès de Fayçal, l'incitera à démissionner et à renvoyer ses décorations aux gouvernements français et britannique. Dès lors, il lui « *paraissait historiquement nécessaire de reconstituer le récit, puisque peut-être nul autre, dans l'armée de Fayçal, n'avait songé à écrire ce que nous sentions, ce que nous espérions, ce que nous tentions.* » 1

Sergent-chef Jérémie Alligier
rédacteur au CESA

1. Les Sept Piliers de la sagesse ont été pour la première fois mentionnés dans la Bible, dans le *Livre des Proverbes* (IX.1) : « *La sagesse a bâti une maison : elle a taillé ses sept piliers.* » Le titre fut à l'origine appliqué par l'auteur à un livre sur sept villes. Il décida de ne pas publier ce texte de jeunesse qu'il jugeait immature, mais conserva le titre en souvenir.



Dissuasion et action

Dans le domaine stratégique, opposer la dissuasion à l'action pose tout d'abord un problème d'ordre conceptuel. Dans son acception la plus générale, la stratégie s'identifie, en effet, à la conception et à la conduite d'une action dans un milieu conflictuel. Dans *Paix et guerre entre les nations*, Raymond Aron identifie même la stratégie à la praxéologie, l'étude de toutes les formes d'actions qui peuvent être entreprises par l'homme. Même si cette dernière généralisation peut être discutable, il n'en demeure pas moins que d'un point de vue historique c'est l'action, et non la dissuasion, qui a constitué le domaine d'étude privilégié de la stratégie.

Ce n'est qu'après 1945, devant l'importance prise par les armes nucléaires, que l'on a été conduit à opposer à la stratégie d'action traditionnelle, une stratégie de dissuasion d'essence nouvelle. Le général Beaufre a ainsi cherché à fonder la théorie stratégique sur deux modes : un mode positif, l'action, et un mode négatif, la dissuasion (« *Quand on veut empêcher, il y a dissuasion ; quand on veut réaliser, il y a action* »). Plus que sur l'opposition de ces deux modes, c'est plutôt sur leur complémentarité que l'on met aujourd'hui l'accent.

La stratégie repose ainsi sur l'utilisation de la force (stratégie d'action) ou sur la menace de son utilisation (stratégie de dissuasion).

La **stratégie d'action** est celle qui a toujours existé dans l'histoire. Elle relève du domaine de la stratégie conventionnelle. Son but est positif : agir militairement pour contraindre l'adversaire par l'utilisation de la force. La réflexion récente sur la coercition (Robert Pape) participe de cette même idée, à laquelle l'issue du conflit du Kosovo a redonné une certaine actualité. Si traditionnellement, l'action stratégique était dirigée essentiellement vers les forces armées ennemies (il s'agissait de détruire préalablement afin de pouvoir ensuite dicter ses conditions), l'avènement de l'aviation militaire au début du vingtième siècle a permis d'exercer cette contrainte directement sur la population ou sur le gouvernement adverse, par le bombardement stratégique conventionnel.

La **stratégie de dissuasion** poursuit au contraire un but négatif : convaincre l'adversaire de ne pas agir, de renoncer à une action qu'il envisage. Si la dissuasion est aussi ancienne que la guerre (« *Si vis pacem, para bellum* »⁽¹⁾), l'apparition du fait nucléaire lui a donné une signification particulière. La stratégie nucléaire est ainsi essentiellement une stratégie de dissuasion. En effet, si la stratégie nucléaire pourrait théoriquement rechercher un but positif (Thomas Schelling et la notion de *compellence*⁽²⁾), ce cas d'école n'a pas encore, heureusement, trouvé d'illustrations concrètes (mis à part le précédent de Suez, en 1956, avec les menaces nucléaires soviétiques contre la Grande-Bretagne et la France).

Si la dissuasion classique cherche à infléchir la volonté d'un adversaire potentiel en lui laissant entrevoir que l'entreprise projetée aurait de fortes chances d'échouer, dans le domaine nucléaire cette simple probabilité d'échec se transforme en une certitude que le coût subi par l'agresseur serait hors de proportion avec l'enjeu. Pour le général Gallois, « *dissuader, c'est disposer d'un potentiel de représailles dont les effets, si ce potentiel venait à être utilisé, excéderaient pour le candidat à la belligérance les bénéfices qu'il pourrait escompter de l'usage de la force* ». Ce « *potentiel de représailles* » peut fort bien être inférieur à celui de l'adversaire, dès lors qu'il peut infliger à ce dernier des dommages supérieurs à la valeur de l'enjeu (théorie de la dissuasion proportionnelle, dite « du faible au fort »). Un dernier élément qui conditionne le succès de la dissuasion nucléaire consiste à donner à l'adversaire la certitude que les représailles nucléaires seront exercées le cas échéant. Ainsi, les forces nucléaires ne doivent pas être neutralisables par une frappe préventive. 1

Serge Gadal

chargé de recherches à l'Institut de stratégie comparée



Photo Sirpa-Air

Mirage 2000 N de dissuasion nucléaire en vol d'entraînement.

1. Latin, « *Si tu veux la paix, prépare la guerre.* »
2. Contrainte, coercition.

Mao Zedong

Né le 26 décembre 1893, Mao Zedong est l'aîné d'une famille de cultivateurs relativement aisés de la province du Hunan. C'est après la première guerre mondiale qu'il découvre les thèses anarchistes puis marxistes et s'engage dans la politique. En 1921, il est l'un des douze membres fondateurs du Parti communiste chinois (PCC). Le pays est alors sous la coupe des seigneurs de guerre suite à l'abdication de l'empereur Pu Yi. Après une courte alliance avec le PCC contre ces derniers, le parti nationaliste Guomindang, fondé par Sun Yatsen, se retourne contre les communistes ; Mao, recherché, est contraint de trouver refuge dans les montagnes du Jiangxi.

En octobre 1934, l'armée rouge qu'il a rassemblée autour de lui doit fuir pour éviter l'encerclement par les troupes nationalistes : c'est le début de « *la longue marche* ». Des 86 000 hommes partis du Fujian, seuls 8 000 atteindront Yanan dans le Shaanxi en octobre 1935 après une retraite de 9 500 km. En juillet 1937, Zhou Enlai parvient à signer un armistice avec Chiang Kaishek, afin de former un front uni contre l'envahisseur japonais. Depuis Yanan, Mao s'affirme progressivement comme le *leader* du camp communiste. Après le départ des troupes nipponnes, la guerre civile reprend entre les anciens « alliés ». En dépit de l'aide matérielle américaine, les forces nationalistes subissent de nombreuses défaites. En 1949, Mao entre à Pékin ; les nationalistes se replient sur l'île de Taiwan. Cette victoire marque l'avènement de la République populaire de Chine. Dans ses premières années de présidence, Mao aligne sa politique sur celle de Moscou comme en témoignent ses choix économiques et stratégiques. Mais les relations avec le voisin soviétique vont progressivement se dégrader jusqu'à la rupture totale de 1969.

En 1957, dans le sillage de la vague de déstalinisation qui secoue le monde communiste, de nombreux intellectuels critiquent son absolutisme et réclament plus d'ouverture. Mao décide alors de mener une campagne d'ouverture apparente sous le mot d'ordre « *Que cent fleurs s'épanouissent !* ». La vague de contestation qu'elle engendre risquant de déstabiliser le pouvoir, il ordonne aussitôt à l'Armée populaire de libération d'intervenir. De nombreux opposants sont conduits en prison ou contraints de faire leur autocritique.

En 1958, il lance le pays dans le « *grand bond en avant* », censé permettre à la Chine de rattraper son retard économique sur les puissances occidentales. Mais l'industrialisation forcée des campagnes va être à l'origine d'une catastrophe humanitaire sans précédent, les Chinois mourront de faim par millions. En 1961, devant l'ampleur du désastre, Mao se résout à abandonner son projet.

Cet échec n'entame pourtant pas sa popularité et en 1964, Lin Biao, alors ministre de la Défense, fait publier le *Petit Livre rouge*, recueil d'extraits de discours et d'écrits de celui qui est devenu le « grand timonier ». Le culte de la personnalité atteint son paroxysme. Néanmoins, si les masses l'adulent, des critiques commencent à se faire entendre au sein de son parti. Sentant le pouvoir lui échapper, Mao décide en 1966 de lancer la *révolution culturelle*. Les étudiants se muent en gardes rouges et s'attaquent à toute forme d'autorité : parents, enseignants mais aussi certains cadres du parti. Ils lui permettent ainsi d'écarter ses rivaux les plus menaçants. Mais le pays est une nouvelle fois au bord de la guerre civile. Mao dissout les gardes rouges et envoie les étudiants dans les campagnes. En 1971, il échappe à une tentative d'assassinat menée par son bras droit Lin Biao, quelques mois seulement avant sa rencontre historique avec Richard Nixon en 1972. Il s'éteint en 1976 à l'âge de 82 ans.



DR

Au terme de 27 années d'un règne sans partage, Mao laisse une Chine profondément transformée. Sur le plan international, il lui a permis, en s'affranchissant de la domination occidentale, de redevenir une puissance sinon mondiale du moins régionale. Sur le plan politique, le rayonnement de la doctrine maoïste s'étend jusqu'en Occident où de nombreux groupes politiques s'en réclameront à partir des années 60. Son bilan économique est lui beaucoup plus mitigé. Sa politique jusqu'au-boutiste et la priorité donnée à l'application de l'idéologie marxiste handicaperont durablement le développement du pays. Il faudra attendre l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping (à la mort de Mao) pour voir l'Empire du milieu s'affranchir du carcan maoïste et entreprendre son redressement économique. 1

L'ingérence

Se développant dans les années soixante-dix, la notion d'ingérence peine à trouver une reconnaissance officielle. En partie à cause de la difficulté à trouver une limite nette entre le droit d'ingérence et le devoir d'assistance à personne en danger, entre la légalité de l'intervention et sa légitimité.

En 1968, une guerre civile déchire le Nigeria. Malgré les injonctions, deux médecins français, dont Bernard Kouchner, refusent de quitter le pays pour poursuivre leur action d'aide humanitaire et attirent sur ce pays les regards des médias, révélant au monde les atrocités commises. Cette guerre dite « du Biafra », ainsi que le comportement des « *french doctors* » mettent au jour le problème de l'ingérence et sa confrontation avec la conscience communautaire et nationale.

« *L'ingérence désigne, en droit international, l'immixtion sans titre d'un état ou d'une organisation intergouvernementale dans les affaires qui relèvent de la compétence exhaustive d'un état tiers* »⁽¹⁾. Cette définition couvre en fait des réalités aussi diverses que le contrôle par le Fonds monétaire international d'économies du Tiers-Monde, l'aide aux Arméniens après le séisme de 1988, l'intervention des casques bleus en Bosnie (1991) et en Somalie (1993) ou encore l'opération *Tempête du désert*. La notion d'ingérence ne se limite pas aux champs humanitaire ou militaire. Elle concerne tous les domaines de la gouvernance internationale et embrasse par des conventions restrictives l'écologie ou le nucléaire, la lutte contre le terrorisme ou le contrôle des finances.

Pourtant, s'immiscer dans les affaires intérieures d'un État vient en bute au droit international, car il s'agit de passer outre le principe de souveraineté qui reconnaît à chaque État le droit à l'autodétermination. Le problème réside dans le fait de définir une frontière entre le droit d'ingérence et le devoir d'intervention, entre le respect de l'intégrité territoriale et l'assistance aux peuples en danger, ce qui soulève de nombreuses questions. Car à mesure que le droit d'ingérence trouve une adhésion dans les instances internationales, les zones d'ombre se multiplient : quels sont les critères permettant de s'immiscer indûment dans les affaires d'autrui ? Qui est autorisé à définir ces critères ? Dans quelle mesure une intervention ne procède-t-elle pas des intérêts des pays intervenants ? Jusqu'où peut aller cette immixtion ?...

Si le droit international accorde encore une place dominante à la souveraineté nationale, l'histoire de l'ONU est jalonnée des votes de résolutions qui souscrivent implicitement au droit à l'intervention : droit d'un peuple opprimé à demander une aide morale et matérielle (1970) ; droit aux victimes d'être secourues, ce qui exige le libre accès aux sinistrés tout en respectant le principe de subsidiarité⁽²⁾ (1988) ; possibilité de créer à titre temporaire et de manière concertée des couloirs d'urgence humanitaire pour la distribution d'aide médicale et alimentaire (1990)... Mais ces décisions n'instituent en aucun cas un droit à l'ingérence. Elles se contentent d'en délimiter les contours à travers une reconnaissance tacite.



Mission humanitaire des Nations unies
au Timor-Oriental

DR

Seules deux interventions se réclament d'une action militaire : la guerre de Corée (1950-53), pour lutter contre le péril communiste, et l'intervention en Irak (1991), afin de libérer le Koweït. Néanmoins, nombreuses sont les interventions armées qui s'effectuent sous l'égide de l'ONU, et une action humanitaire est aujourd'hui difficilement réalisable sans un appui militaire.

L'ingérence par un État ou un ensemble interétatique dans les affaires intérieures d'un pays tiers sans y être convié demeure donc un fait exceptionnel, soumis à des conditions rigoureuses : situation d'urgence, violation massive des droits des individus, proportionnalité des moyens – de la coercition par l'embargo à l'action armée – et pour une durée limitée. Deux cas d'exception existent, permettant une entorse au principe de souveraineté nationale : l'action d'urgence entreprise par un État pour venir en aide à ses ressortissants, souvent accompagnée d'intervention militaire, et le cas d'une menace contre la paix et la sécurité internationale, reconnu par le chapitre 7 de la charte des Nations unies.

Non encore codifiée et pourtant pratiquée au nom de l'assistance aux peuples en danger, on assiste ces dernières années à une inversion de tendance. L'ingérence s'impose donc de plus en plus comme légitime, voire moralement incontournable. 1

Capitaine Yann Vezilier

stagiaire à l'Institut d'études politiques - Toulouse

1. Mario Bettati, *Le droit international, mutation de l'ordre international*.

2. Principe selon lequel nul ne peut se substituer à l'État territorialement concerné dès lors que celui-ci est en mesure de faire face à la situation.

L'intégration du droit européen dans le droit français

L'interaction permanente des États et des institutions de l'Union européenne, qui constitue l'une des caractéristiques du système européen, peut être perçue à travers le processus d'intégration du droit européen dans le droit interne des pays membres. Cette intégration signifie que les particuliers sont sujets de ce droit (et pas seulement les États) et que les institutions nationales, y compris les tribunaux, doivent l'appliquer. C'est donc un puissant moyen de rapprocher la condition juridique des citoyens de l'UE.

Deux principes essentiels sont mis en œuvre pour aboutir à ce résultat : **l'effet direct et la primauté de la norme européenne sur la règle interne de sens contraire**. Progressivement étendus par la Cour de justice des communautés européennes (CJCE), ces principes signifient : pour le premier, qu'une norme européenne dotée de l'effet direct crée sur tout le territoire de l'Union les mêmes droits en faveur des citoyens qui peuvent s'en prévaloir devant leurs juridictions nationales, en l'absence ou même à l'encontre de normes internes ; pour le second, qu'une norme européenne l'emporte sur une norme interne de sens contraire, les règles communes ne pouvant être paralysées par des règles nationales divergentes.

Pendant, derrière la simplicité apparente de ces principes se cachent de délicats problèmes de mise en œuvre, liés aux particularités des différentes normes – européennes et nationales – qui doivent s'imbriquer.

En effet, **le droit européen n'est pas constitué d'un seul bloc**. À côté du « droit originaire », les traités, il comprend les principes généraux du droit dégagés par la CJCE, les accords internationaux conclus par l'Union et le « droit dérivé ». Celui-ci, à son tour, se répartit en plusieurs sous-catégories de natures différentes. En particulier, les directives qui ne fixent que les objectifs à atteindre, laissant les États concernés déterminer la forme et les moyens à mettre en œuvre pour les appliquer, se distinguent des règlements, dotés d'une portée générale, obligatoires, directement applicables par tous les États membres et les particuliers. La « transposition » des directives dans le délai

qu'elles prévoient constitue donc un enjeu d'importance justifiant, le cas échéant, des recours en constatation de manquement par la Commission européenne : régulièrement critiquée pour sa lenteur, la France n'a pu ainsi éviter une condamnation en juillet 2005 pour déficit de transposition d'une directive en matière de pêche malgré ses efforts depuis 2004 pour combler le retard et accélérer le processus grâce à l'utilisation d'ordonnances, la création d'un réseau interministériel de correspondants et de nouveaux indicateurs de suivi.

Mais cet enjeu a aussi justifié l'élargissement progressif par la CJCE des conditions d'applicabilité des directives, évolution qui n'a pas été sans soulever des réticences de la part des juges nationaux. Ainsi, considérant leur définition-même, le Conseil d'État a longtemps refusé un quelconque effet direct aux directives : un justiciable ne pouvait invoquer une directive à l'appui d'un recours contre un acte administratif individuel. Cependant, quoique des divergences subsistent avec la CJCE, le Conseil d'État a progressivement élargi les conditions d'invocabilité de ces normes par les particuliers en renforçant son contrôle sur les actes les transposant.

De même, la primauté du droit communautaire, affirmée par la CJCE à l'encontre des lois internes comme des constitutions, a tardé à être acceptée par le Conseil d'État au nom de l'autorité « première et inconditionnelle » de la loi énoncée en France depuis 1790. La théorie de la loi-écran a pu ainsi justifier l'application d'une loi française postérieure aux traités communautaires bien que contraire à ces derniers. Et, malgré la position différente du Conseil constitutionnel et de la Cour de cassation, le Conseil d'État a maintenu sa jurisprudence jusqu'en 1989. Mais à partir de cette date, l'abandon de la théorie de la loi-écran a permis de reconnaître la primauté des traités d'abord, puis des règlements et enfin des directives sur la loi française même postérieure.

L'intégration du droit européen dans le droit interne soulève des problèmes aussi complexes qu'est ambitieux son objet : la construction d'un espace juridique commun. Le caractère très technique du sujet ne doit pas dissimuler sa nature essentiellement politique : derrière la combinaison des deux ordres juridiques autonomes en un système hiérarchisé, avec l'aide et sous le contrôle des juges européens et nationaux, c'est la question du partage de la souveraineté des États avec l'UE qui est posée et, au-delà, celle des droits des citoyens des pays européens. 1

Blaise Pascal et la religion



DR

« *Quiconque voudrait ne suivre que la raison serait fou prouvé.* » 44-82

Enfant précoce, esprit fécond, mathématicien de premier ordre, Blaise Pascal (Clermont-Ferrand, 1623 - Paris, 1662) abandonne pourtant ce qu'il a appelé sa « période mondaine » pour consacrer son énergie à la réflexion philosophique et religieuse suite à une crise mystique (la nuit du 23 novembre 1654 dont il a tiré *Le Mémorial*). Les *Pensées* sont non seulement une somme unique d'un auteur classique, mais aussi ouvertes à beaucoup d'interprétations ; comme en témoignent les nombreuses tentatives de classification exhaustives de ses notes⁽¹⁾.

Le rapport de Pascal à la religion n'est pas limité aux seules *Provinciales*, écrites dans le cadre de la lutte des Jansénistes contre les Jésuites. Son *Apolo-gie de la religion chrétienne*, jamais achevée, allait bien au-delà dans la mesure où elle devait être un véritable outil de conversion destiné aux libertins, esprits qui refusent la religion au nom de la raison. Le dessein de Pascal n'est pas de s'adresser à l'intellect mais de modifier un état d'esprit en se servant plus des réactions affectives que des arguments intellectuels.

L'exemple le plus éloquent des innovations de Pascal est sans doute sa manière de répondre à la question « pourquoi l'homme peut-il croire ? ». Sa réponse prend le contre-pied de tout ce qu'a alors connu la philosophie : l'homme peut croire en Dieu en pariant sur Son existence.

Un point de départ **possible**⁽²⁾ serait la pensée **577-234**. L'existence⁽³⁾ est un voyage à risques dans lequel il n'y a aucun point fixe où s'appuyer. Cette situation est désespérante, mais il nous faut nous en contenter. De façon inattendue, l'esprit qui **assume** et **comprend** cette situation navrante voit les causes et ne se limite pas aux effets. L'effort de compréhension des causes permet de réintroduire des éléments raisonnables, c'est-à-dire des éléments compatibles avec la raison dans l'incertitude. Pour reprendre une image de Pascal, l'homme est semblable à un bateau en pleine mer d'incertitude. Cela est confirmé par la pensée **418-233** : nous sommes « *embarqués* » dans un voyage aux mille périls auquel nous ne pouvons pas renoncer, car on ne renonce pas à un voyage en étant déjà en pleine mer. Nous sommes jetés dans

cette mer d'incertitude avec l'espoir d'atteindre un port, mais sans pouvoir prétendre pouvoir le trouver, car nous ne sommes même pas sûrs de son existence ! Nous n'avons pas de solution sauf si l'on s'engage dans la voie du pari.

La religion est à peine moins sûre que ce voyage en mer. Les vérités qu'elle propose, en effet, ne sont pas d'un accès direct et ne sont pas démontrables puisque l'existence humaine se meut dans un clair-obscur. Encore une fois, la raison est dépassée. Il faut donc parier : « *Humiliez-vous raison impuissante !* » (131-434). Ainsi, celui qui est considéré comme le meilleur mathématicien français désavoue la seule raison là où la plupart s'y accrocheraient mais il n'y renonce pas, le tout étant d'éviter les deux excès, de refuser la raison et de n'admettre qu'elle.

« *La dernière démarche de la raison est de reconnaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent. Elle n'est que faible si elle ne va pas jusqu'à connaître cela.* » (188-267). Parier est le choix le plus raisonnable qui s'offre à l'homme : donner des preuves rationnelles de l'existence de Dieu (qui, par définition, nous dépasse) à la manière d'un Descartes « *inutile et incertain* » (877-78) est fallacieux. À l'inverse se jeter corps et âme dans la foi, n'est pas moins dangereux car on refuse toute raison. Le choix le plus raisonnable qui s'offre à nous est de parier sur l'existence de Dieu. Si l'on parie que Dieu existe et qu'il existe, on a tout gagné. Si on refuse de parier et que Dieu existe, on a tout perdu. Si Dieu n'existe pas, le résultat est neutre, mais on n'aura rien perdu. Parions, donc ! De toute façon, nous n'avons pas d'autre choix : « *Cela n'est pas volontaire, vous êtes embarqué...* » (418-233).

La suite de cette pensée montre la prise de conscience du parieur découvrant l'impossibilité de voir le dessous du jeu : nous n'avons ni le choix entre parier et ne pas parier ni même le choix sur l'enjeu du pari. L'enjeu du pari pour l'homme, c'est sa vie : il doit miser sa vie, même si cette mise paraît très risquée (un pari comporte toujours des risques). En l'acceptant, l'homme comprend alors soudain que ce pari relève de la volonté même de Dieu et qu'Il l'a voulu ainsi. 1

Aspirant Grégory Vatin

rédacteur et chargé de communication au CESA

1. Dans les citations des *Pensées*, le premier numéro renvoie à l'édition Lafuma, qui veut donner aux *Pensées* la structure que Pascal a laissée à sa mort. Le second numéro est celui de l'édition Brunschwig, qui tente une organisation rationnelle des notes de l'*Apologie*.

2. Des interprétations différentes trouvent l'origine du pari dans d'autres conceptions pascaliennes : il est vrai que le pari chez Pascal est loin d'être aussi simple que cet article le décrit. Cependant, cela n'altère pas l'analyse générale.

3. Pascal est souvent considéré, sans doute avec raison, comme le père de l'existentialisme, bien avant Kierkegaard ou Sartre.



L'effet de serre

Sans effet de serre, la Terre serait trop froide pour permettre la vie. Mais, sous l'influence de l'homme, cet effet s'intensifie car la concentration atmosphérique en gaz à effet de serre (GES) augmente rapidement. Les conséquences s'avèrent multiples : augmentation générale des températures, élévation du niveau des mers, perturbations écologiques. La fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes semblent même présager d'importants dérèglements climatiques.

Un phénomène naturel rendant la température clémente sur Terre.

Le bilan des échanges d'énergie révèle que l'atmosphère se comporte comme le vitrage d'une serre, transparent à la lumière visible et opaque au rayonnement thermique infrarouge. Elle laisse passer la majeure partie du rayonnement solaire, dont 70 % sont absorbés par le sol. Le reste du rayonnement est directement réfléchi par les nuages, les poussières, les aérosols et le sol. L'absorption du rayonnement solaire chauffe le sol, qui émet alors un rayonnement infrarouge dont une grande partie est absorbée par la vapeur d'eau et certains gaz atmosphériques, qui renvoient à leur tour ce rayonnement vers le sol. Le réchauffement de la surface de notre planète et des basses couches de son atmosphère est l'« effet de serre ».

Si l'atmosphère n'était constituée que d'azote et d'oxygène (99% actuellement), il n'y aurait pas d'effet de serre. La température moyenne, actuellement de 16°C, serait de -17°C et la Terre aurait probablement été invivable. Les GES, qui représentent pourtant à peine 1% de l'atmosphère, sont primordiaux. Les plus abondants sont la vapeur d'eau et le gaz carbonique. Les autres (méthane, ozone, oxyde nitreux et halocarbones) sont présents en traces mais sont très actifs.

La pollution atmosphérique d'origine humaine augmente artificiellement cet effet.

Les concentrations atmosphériques en gaz carbonique et en méthane ont toujours varié avec la température : leur taux était maximal pendant les périodes les plus chaudes et minimal lors des périodes glaciaires, sans qu'il soit possible de distinguer la cause de l'effet. Désormais, les experts conviennent que l'augmentation très rapide de la température est bien l'effet des activités industrielles qui émettent des GES. Dans les pays industrialisés, la croissance rapide des moyens de transport et des industries tend à annuler les

progrès réalisés en matière de réduction des rejets polluants. Dans les mégapoles tentaculaires du Tiers-Monde et des pays émergents, des records de pollution atmosphérique sont battus à cause de la vétusté des véhicules et des installations. Les CFC (chlorofluorocarbures), longtemps utilisés puis jugés responsables du trou de la couche d'ozone stratosphérique, ont été remplacés par des gaz certes « inoffensifs », mais à effet de serre. Enfin, sous l'effet du soleil notamment, certains polluants atmosphériques interagissent et en engendrent d'autres, comme l'ozone troposphérique, produit de la dissociation de molécules issues des gaz d'échappement, et accumulé dans les basses couches de l'atmosphère.

Malgré des incertitudes quant à l'ampleur du réchauffement, les climatologues prévoient les pires scénarios.

D'ici un siècle, la Terre devrait se réchauffer en moyenne de 1 à 5° C. À cause de la dilatation de l'eau de mer et de la fonte des glaces, le niveau moyen des mers devrait monter de 25 à 95 cm, provoquant la disparition des îles basses et le repli de régions côtières. La répartition actuelle des grandes aires climatiques serait bouleversée. Les hautes latitudes subiraient un réchauffement maximal. Avec les moyennes latitudes, elles connaîtraient plus de précipitations alors que le taux d'évaporation augmenterait au-dessus des mers tropicales. Ainsi, les régions actuellement en sécheresse la subiraient davantage et plus longtemps. À l'opposé, l'amplitude et la fréquence des orages, crues et inondations seraient accrues dans les zones déjà sujettes à ces phénomènes. Les périodes de famine se multiplieraient dans les régions arides alors que des zones jusque-là épargnées verraient pulluler le moustique vecteur du paludisme. De même, les écosystèmes seraient considérablement modifiés ou détruits, certaines espèces ne s'adapteraient pas (faune polaire, coraux...).

Une prise de conscience mondiale semble apparaître. Elle s'est traduite par une convention cadre lors du sommet de la Terre de Rio, en 1992, et par le protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de GES, en 1997. Toutefois, les décisions prises restent encore nettement insuffisantes face aux enjeux, notamment à cause des réticences des États-Unis à s'inscrire dans les protocoles, bien qu'ils soient les plus importants émetteurs de GES. 1

Capitaine Bruno Herrera

chef de la section situation spatiale - EMO A6/Division surveillance de l'espace

1. Cf. « Le protocole de Kyoto : mission impossible ? », *Les Carnets du Temps* n° 6, oct./nov. 2003.

Rio Bravo (1959)

Rio Bravo restitue la mythologie américaine de l'Ouest où tous les attributs du western sont réunis pour finalement donner aux personnages de Howard Hawks une dimension psychologique qui marque l'apogée du genre.

Si le scénario manichéen de ce western planté au milieu d'un décor immuable est archétypique et incarne l'instauration de la loi aux États-Unis, les personnages prennent le pas sur les grands espaces du *Far West* et dévoilent avec une profonde sincérité leur humanité et leur désir d'aider leur prochain. Cette histoire raconte en effet la métamorphose émancipatrice des êtres humains par la rédemption de leurs péchés et l'acceptation de leurs faiblesses, ainsi que la restauration d'un ordre viril menacé.

Chance, shérif autoritaire et taciturne qui s'obstine à vouloir affronter seul le clan Burdette pour voir la loi triompher, accepte finalement l'aide des « faibles » – Dude l'alcoolique, Stumpy le vieil estropié et le jeune arrogant Colorado –, finit par succomber à l'amour pour la belle aventurière Feathers et à abandonner ses préjugés et son orgueil.

Dude, qu'un chagrin d'amour a précipité dans l'alcool, prend conscience de sa déchéance et entreprend son chemin de croix au bout duquel il finit par retrouver confiance en lui et à guérir son esprit corrompu par la femme dépravée.

C'est l'arrivée de Feathers à *Rio Bravo* qui redonne à la gent féminine le statut cher au puritanisme sexiste américain d'épouse vertueuse, dévouée et soumise à la virilité de l'homme. Feathers renonce à une carrière de chanteuse de saloon pour Chance ; elle renonce donc à son autonomie, associée à la lubricité, pour embrasser une vie rangée. En contrepartie, l'homme reconnaît que ses œillères l'ont empêché d'évoluer et accepte d'endosser une virilité plus policée.

Le bien l'emporte encore une fois sur le mal, non parce que les « méchants » échouent dans leurs multiples tentatives d'intimidation mais parce que les « faibles » montrent qu'ils peuvent changer et grandir en sagesse.

Boudé à sa sortie, *Rio Bravo* a néanmoins recueilli les faveurs du public et apparaît aujourd'hui comme la « quintessence de l'art de son créateur »⁽²⁾.

Sergent Cassandra Davaïc
rédactrice au CESA

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement (CPC).

2. Peter Bogdanovich (né en 1939), réalisateur et critique de cinéma.

Patrick Facon

Monsieur Patrick Facon apporte son concours pour le choix et l'orientation des articles proposés dans la rubrique « histoire de l'aéronautique militaire ». Né en 1949 à Constantine, il a soutenu, en 1977, une thèse de 3^e cycle en histoire, sur le thème *Les soldats français de l'armée d'Orient, 1915-1919. Recherche sur le moral et approche des mentalités* avant d'être, en 1978, inscrit sur la liste d'aptitude à la fonction de maître-assistant.

Directeur de recherches au Service historique de l'armée de l'air (SHAA) depuis 1980, puis au Service historique de la défense (SHD) depuis le 1^{er} janvier 2005, Patrick Facon a été nommé conférencier à l'École de l'air en 1994, puis à l'École de Saint-Cyr-Coëtquidan en 1995, et a été élu à l'Académie nationale de l'air et de l'espace à Toulouse, en 1996. Il a intégré, en 1997, le Collège interarmées de défense (CID), tout d'abord comme membre du jury d'entretien, puis en qualité de conférencier chargé de l'histoire de la stratégie aérienne (1998). En 2000, Patrick Facon est nommé maître de conférence à l'Institut d'études politiques de Paris et soutient une habilitation à diriger des recherches en histoire : *l'armée de l'air en quête de son identité, 1900-1960*, qu'il obtient à l'unanimité du jury. Il devient, en 2002, directeur de recherches associé au Centre de recherches de l'École de l'air et est, depuis 2005, enseignant chercheur au Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Il a écrit de nombreux ouvrages, parmi lesquels *la Bataille d'Angleterre 1940* (Économica, 1992), *la IV^e République de la Libération au 13 mai* (Pygmalion, 1997), *l'Armée de l'air dans la tourmente : la bataille de France, 1939-1940* (Économica, 1997), *la Guerre aérienne* (Larivière, 2003), *l'Histoire de l'armée de l'air : une jeunesse tumultueuse (1880-1945)* (Larivière, 2002).

La rédaction



La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Drôle d'espèce que ces mots épiciens !

La détermination du genre est une des difficultés majeures de notre langue. Combien de fois nous posons-nous cette fameuse question : « Dois-je dire un ou une... ? »

Certains mots pourtant échappent à cette règle et peuvent être mis aussi bien au masculin qu'au féminin sans changer de sens : enfant, élève, après-midi...

Cette curiosité du français n'est toutefois pas si répandue ! Drôle d'espèce s'il en est, ces mots dits « épiciens » ne comptent que peu d'élus dont « espèce » ne fait pas partie.

En effet, même si l'usage persiste dans la tendance de lui appliquer le genre du mot qui le complète et même si les plus grands écrivains sont tombés dans ce travers, « *un espèce de cabinet* » (Saint-Simon), « *un espèce de grand homme* » (Voltaire), « *un espèce de musicien* » (Diderot)..., « espèce » doit demeurer au féminin.

Quant à « après-midi », Arthur Rimbaud, dans son poème *Larme*⁽¹⁾, fit au nom de la rime le choix du masculin :

Loin des oiseaux, des troupeaux, des villageoises,
Je buvais à genoux dans quelque bruyère
Entourée de tendres bois de noisetiers,
Par un brouillard d'**après-midi** tiède et vert. 1

Lieutenant Jean-Christophe Pitard-Bouet

officier - relations publiques au Commandement des forces aériennes stratégiques

1. Poème extrait du recueil *Vers nouveaux*, (1871-1872).